



L'actualité du Territoire d'Énergie Orne - N° 14 - OCTOBRE 2023 / BIANNUEL

Édito'

J'ai le plaisir de vous présenter cette lettre d'information bimensuelle pour rappeler à l'ensemble des élus l'engagement important du Te61 au service de toutes nos communes.

Plus que jamais nous inscrivons notre démarche dans l'efficacité énergétique et les accompagnements diversifiés développés dans ces pages :

- Le programme Fonds Vert pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
- La mobilité électrique dans l'Orne
- Le PCRS : un fond de plan mutualisé en haute résolution
- Le SIG par son portail cartographique
- Les énergies renouvelables
- La loi d'accélération sur les ENR...

La vocation du Territoire d'Énergie Orne est de contribuer au rayonnement des territoires. Cette mission ne peut aboutir sans votre soutien et votre confiance, ainsi que l'investissement de vos

représentants au comité syndical, au bureau, à l'exécutif et de l'ensemble du personnel. Je vous invite à solliciter nos équipes pour répondre à toutes vos questions, trouver des solutions qui correspondent à vos projets et faire de la transition énergétique une réussite collective.



Philippe Auray

Président du Territoire d'Énergie Orne

 **territoire
d'énergie**
ORNE

6 rue de Gâtel, 61250 Valframbert.
02 33 32 83 13 - accueil@te61.fr

« Le service public de l'énergie et des réseaux dans l'Orne »



RÉCEPTION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LAC DE RABODANGES : LUMIÈRE SUR CETTE RÉALISATION SUR-MESURE

Initiés depuis 2021 par la commune de Putanges-le-Lac et réalisés par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, les travaux de réaménagement des abords du lac de Rabodanges sont aujourd'hui achevés. Ce projet d'ampleur a notamment permis la création d'un chemin piétonnier, d'un nouveau ponton pour l'embarcadère du bateau de croisière « Val d'Orne » et la création d'un espace de baignade sécurisé.



Sur ce projet, le Territoire d'Énergie Orne a dû trouver, avec les entreprises intervenantes, des solutions sur-mesures adaptées pour respecter le caractère naturel du site.

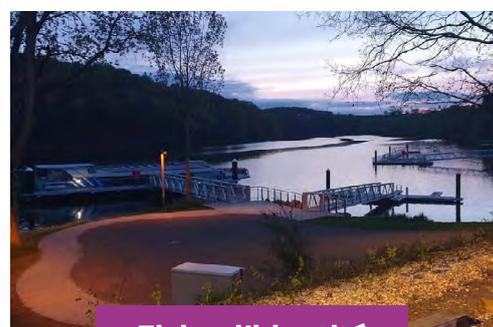
Les candélabres en bois accoya sont imputrescibles et disposent d'une finition pré-grisée qui permettra un meilleur vieillissement dans le temps.

Afin de ne pas éclairer le lac et perturber la biodiversité, tout en assurant la sécurité, les luminaires sont équipés de deux températures de couleurs :



En « veille » :
Mode ambre, classique et doux
Au passage de piétons :
Mode LED, éclairage blanc.

Les luminaires intelligents sont connectés les uns aux autres et s'allument uniquement lors d'un passage. Cette technologie d'éclairage « bicolore » a été créée spécifiquement pour ce projet par Éclatec, le fournisseur des luminaires. De la recherche et du développement ont donc été nécessaires pour adapter les luminaires standards à cette demande.



Fiche d'identité

Début des travaux : juin 2022
Fin des travaux : mai 2023

- 26 CANDÉLABRES installés le long du cheminement piéton
- 24 ENCASTRÉS de sol installés sur la passerelle
- Un total de 50 POINTS LUMINEUX

▪ Des luminaires intelligents avec un système de détection de passage

▪ Une consommation maximale annuelle de 1700 kWh

▪ Durée d'allumage (extinction totale la nuit) : De la tombée de la nuit jusqu'à 23H et de 8H00 jusqu'au levé du jour.

ADAPTER LES HORAIRES AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

L'année 2023 a été marquée par une flambée des prix de l'électricité. Afin de pouvoir gérer leurs budgets, les communes ont majoritairement modifié leurs horaires d'éclairage, soit en créant une coupure nocturne, soit en augmentant l'existante.

Ainsi les horaires de fonctionnement ont été adaptés au plus juste par rapport à l'activité humaine.

95% des armoires fonctionnent avec un principe de coupure nocturne.



Bonne pratique : la mairie doit prendre un arrêté pour définir les horaires de fonctionnement

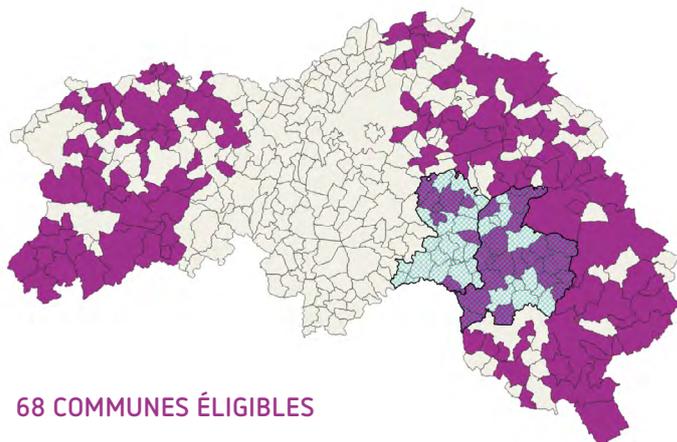
LE TE61, LAURÉAT DU PROGRAMME FONDS VERT POUR LA RÉNOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour accompagner les collectivités et leurs groupements dans le financement des actions à mener, le gouvernement a annoncé la création du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert ». Il a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales et leurs partenaires dans l'accélération de leur transition écologique.

Le « Fonds Vert » doté de 2 milliards d'euros de crédits est alloué aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

> Le Te61 est lauréat du programme pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

TERRITOIRES CONCERNÉS



68 COMMUNES ÉLIGIBLES

TRAVAUX CONCERNÉS

- Remplacement des luminaires à source à vapeur de mercure, interdits à la vente depuis 2015
- Remplacement des luminaires de type « BOULE », générateurs de pollution lumineuse, qui doivent être supprimés pour fin 2024

MATÉRIEL CONCERNÉ :

Les luminaires concernés doivent être âgés de plus de 25 ans, et :

- Fonctionner avec des sources à vapeur de mercure.
Dans ce cas, le remplacement concernera le luminaire et la crosse si l'installation est sur un poteau béton ou bois.
- Émettre la moitié du flux lumineux vers le ciel.
Dans ce cas, s'ils sont installés sur de vieux mâts, le changement du mât pourra faire partie du projet.

“LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC”

Le 14 avril 2023, le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Orne et le Territoire d'Énergie Orne ont organisé, au showroom de l'énergie, une conférence avec Roger Narboni, concepteur lumière.

Roger Narboni est un précurseur dans la mise en lumière des paysages. Fondateur en 1988 de l'agence Concepto, il est un acteur reconnu internationalement pour son activité et ses ouvrages.

Roger Narboni a partagé sa vision sur l'usage de la lumière dans les espaces publics au travers de ses expériences menées à différentes échelles, et notamment dans les communes rurales.

#CONFÉRENCE



On en parle
Le Te61 dans la revue « LUX »

Cette revue spécialisée dans l'éclairage a consacré un dossier sur l'éclairage public dans l'Orne et sur la mission d'accompagnement du Te61

TRAVAUX À CHARENCEY

Le mot du maire : Jean-Claude JUSZEZAK

- " En 2022 et 2023, nous avons mené deux chantiers d'effacement de réseaux :
- La réfection complète de la rue de la Roberdière à Saint-Maurice-Lès-Charencey
 - L'effacement des réseaux dans le bourg de Moussonvilliers

Pour ces deux chantiers, nous avons rénové entièrement notre parc d'éclairage public. Les travaux ont été financés conjointement par la commune nouvelle de Charencey, la CDC des Hauts du Perche et le Te61 qui a assuré le suivi complet des chantiers.

Le transfert de la compétence éclairage public a été très bénéfique à notre collectivité dans la mesure où les interventions sur le réseau sont à la fois rapides et efficaces. Toujours avec le Te61 et dans le cadre du plan de relance mobilité, nous bénéficions depuis le 10 juillet d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques. L'implantation près de la station service en bordure de la RN12 ne peut qu'en favoriser la fréquentation."



Travaux d'enfouissement de réseaux de Moussonvilliers en présence de Pascal Houlle, maire délégué de la commune.



LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DANS L'ORNE

Le **Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)** est un document stratégique ayant pour principal but de planifier, organiser et structurer l'offre de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouverte au public.

Le Territoire d'Énergie Orne a travaillé sur l'élaboration de ce schéma à partir d'un diagnostic normand de la situation des bornes.

Dans un premier temps, une présentation de l'élaboration de ce document a été faite en 2022 aux territoires (EPCI, Conseil départemental de l'Orne, Direction Départementale des Territoires, Enedis...) ainsi qu'aux usagers (association Normandie Mobilité, ACOZE).

Puis, grâce aux retours de ces différents acteurs, le Te61 a ainsi pu identifier les besoins du territoire :

- logements sans solution de prise
- pôle multimodal
- zone de covoiturage
- parking public



Une fois ces différents plans d'évolution élaborés, le Te61 a pu déterminer dans un deuxième temps les besoins sur le département.

Scénario du SDIRVE

Le scénario construit pour les années à venir sur le département de l'Orne est le suivant :

**185 POINTS DE CHARGE
PUBLIC/PRIVÉ**

soit un total de
475 POINTS DE CHARGE



Ce scénario nécessitera des adaptations selon les usages et les évolutions technologiques.

Le SDIRVE a été validé par les services de la Préfecture de l'Orne le 26 juin dernier.

Cela permet notamment que le territoire puisse bénéficier d'un taux d'aide sur les branchements électriques des bornes de recharge passant de 40 % à 75 %.

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES : NOUVEAUX TARIFS

Le Te61, comme toutes les structures, est touché depuis début 2023 par la crise énergétique.

Celle-ci a pour conséquence la mise en place d'un nouveau modèle de facturation afin de répondre aux enjeux de demain pour la mobilité électrique.

L'Europe devrait imposer, dans les prochains mois, la mise en place de la facturation au kWh pour les bornes de recharge pour véhicules électriques et la mise en place de lecteurs de carte bleue sur les bornes rapides.

226 points de charge dans l'Orne

Accessibles 24h/24 - 7j/7 par carte bancaire sans contact ou par badge d'un opérateur de mobilité

TARIFS :



BORNES CLASSIQUES

0,03 €/min+ 0.46€/kwh



BORNES RAPIDES

0,12€/min+ 0,60€/kwh

www.61mobility.fr

PHOTOVOLTAÏQUE

DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA RESSOURCERIE DE SAINT-OUEN-SUR-ITON

La nouvelle ressourcerie "Le Repair", bâtie à Saint-Ouen-sur-Iton a été officiellement inaugurée jeudi 29 juin. Cette structure qui appartient au SMIRTOM de la Région de L'Aigle, est destinée à la revalorisation et au réemploi d'objets.

Le Territoire d'Énergie Orne s'est proposé d'étudier le potentiel solaire photovoltaïque du bâtiment :

- adéquation des caractéristiques techniques (type de toiture, orientation, inclinaison, masques éventuels)
- évaluation des caractéristiques économiques (coûts d'investissement et de fonctionnement, temps de retour sur investissement)

Les conditions étant favorables, le Te61 est intervenu comme maître d'ouvrage. Par une convention d'une durée de vingt ans, le propriétaire du bâtiment met gratuitement

à disposition du Te61 la toiture pour la centrale solaire photovoltaïque. L'électricité produite est injectée dans le réseau de distribution publique et le Te61 perçoit le produit de la recette pendant la durée de la convention lui permettant d'amortir l'investissement. À l'atteinte de l'équilibre, les revenus sont partagés avec le propriétaire.



- **Puissance crête** : 168 kWc
- **Production annuelle attendue** : 170 000 kWh soit la consommation en électricité de 67 foyers.
- **Surface de panneaux** : 780 m²
- **Réalisation des travaux** : entreprise SUNVIE

Investissement total : 255 000 € TTC
100% pris en charge par le Te61.



UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ?

Pour les installations en toiture, au sol ou en ombrière : le Territoire d'Énergie Orne accompagne les collectivités de la phase d'avant-projet à l'exploitation.



À noter :

pour les projets de plus de 200m² en toiture et de 2 hectares au sol en revente totale de l'énergie, le Te61 :

- ✓ Étudie les solutions techniques
- ✓ Investit et accompagne dans la mise en place de la centrale photovoltaïque
- ✓ À l'atteinte de l'équilibre financier, il exploite la ressource avec la collectivité adhérente

MAISON DES ENTREPRISES : UNE INSTALLATION SUIVIE DE PRÈS



Les 309 panneaux photovoltaïques de la maison des entreprises de la CDC de Mortagne-au-Perche, située à Saint-Hilaire-le-Châtel, ont été mis en service en février 2023.

Une production annuelle de 128 500 kWh est attendue sur l'année. Cela équivaut à la consommation de 49 foyers et évite l'émission de 9 352 kg par an de CO₂ dans l'atmosphère.

Le Te61 intervient comme maître d'ouvrage de la centrale, de la conception jusqu'à l'exploitation et le démantèlement de l'installation.

Le service transition énergétique du Te61 assure également un suivi régulier de la production. Grâce au logiciel de télé-suivi de l'installation, le chargé d'affaires photovoltaïques reçoit des notifications en cas de pannes ou de défauts, ce qui permet une intervention rapide pour remettre en état l'équipement.

LOI D'ACCÉLÉRATION SUR LES ENR : QUELS IMPACTS POUR VOTRE COLLECTIVITÉ ?

Promulguée le 10 mars dernier, la loi relative à "l'accélération de la production d'énergies renouvelables" est désormais en vigueur.

Zones d'accélération

Les communes devront identifier des zones « d'accélération » propices aux installations d'énergies renouvelables, afin de définir des zones prioritaires pour contribuer aux objectifs nationaux. La loi prévoit une lourde procédure de planification territoriale (à renouveler tous les cinq ans) pour faciliter l'implantation des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires, avec concertation du public.

Des référents chargés de l'instruction seront désignés dans chaque préfecture. L'État informera les collectivités du potentiel d'implantation sur leur territoire, des débats seront organisés dans chaque intercommunalité et une cartographie départementale sera réalisée, après que chaque commune concernée aura donné un avis conforme pour les zones situées sur son territoire.

Photovoltaïque

Le photovoltaïque devra être facilité sur certains espaces : aires de repos ou bretelles d'autoroute, voies ferrées et fluviales, friches en bordure du littoral... Les parkings extérieurs existants de plus de 1 500 m² devront être équipés, à terme, de panneaux solaires sur au moins la moitié de leur surface.

Sur les bâtiments non résidentiels (entrepôts, hôpitaux, écoles...), neufs ou lourdement rénovés, les toitures devront couvrir au moins 30 % de leur surface en 2023, pour atteindre progressivement 50 % en 2027.

BOIS-ÉNERGIE / TOUROUVRE-AU-PERCHE

INAUGURATION DE LA CHAUFFERIE ET DU RÉSEAU PUBLIC DE CHALEUR

Le 4 juillet 2023 a eu lieu à Tourouvre-au-Perche l'inauguration de la chaufferie bois-énergie communale située chemin de l'école buissonnière. Un projet réalisé par le Territoire d'Énergie Orne pour la commune.

La chaufferie bois-énergie, mise en service progressivement en décembre 2022, se substitue aux chaudières à énergies fossiles et assure, au moyen d'une énergie locale et renouvelable, la fourniture de chaleur pour 14 bâtiments dont l'école, la mairie et le gîte communal.

Tourouvre-au-Perche a choisi de confier au syndicat, la réalisation de cette chaufferie et du réseau de chaleur associé.

Elle met à disposition le terrain au Te61 qui est propriétaire de la chaufferie et des installations dans le cadre de l'exercice de sa compétence « production et distribution de chaleur ». La commune a ainsi bénéficié des services, de l'expertise et de l'accompagnement des services d'ingénierie du Te61 pour la mise en œuvre de ce projet.



Retrouvez le chantier en images
sur le site www.te61.fr
rubrique : "développement des énergies
renouvelables"

Une réalisation "clé en main" pour la collectivité

- **Lancement des travaux** : mars 2022 / **Fin des travaux** : automne 2022
- **Investissement** (Marché de travaux + Marché de maîtrise d'œuvre) : 824 000 € HT pris en charge à 43 % par le Te61 et à 57 % par les financeurs.
- **Subventions** : ADEME dans le cadre du Fonds chaleur : 286 000 € (32 %) ; Région Normandie : 153 000 € (20 %) ; Conseil Départemental : 33600 (5 %)



- **Entreprises : Travaux et maintenance** : « Elairgie » / **Maîtrise d'œuvre externe** : BET Boulard 14 Bretteville-sur-Odon
- **Utilisation de bois déchiqueté** : Marché attribué à la SCIC bois bocage énergie.
- **Consommation attendue** d'environ 130 tonnes de bois par an, soit 90 % des besoins totaux. Cela représente plus de 450 MWh / an fournis.
Soit l'équivalent de 45 000 litres de fioul évités.
- **Puissance de la chaudière** : 250 kW / En appoint : chaudière gaz de 510 kW
- **Réseau de chaleur** : 411 mètres linéaires de réseaux souterrains ont été déployés dans le centre-bourg (du cimetière à la place Louis Debray en passant notamment par l'école et le dojo) pour alimenter les 14 bâtiments en chaleur via 10 « sous-stations » qui se sont substituées aux chaudières à énergies fossiles.



De gauche à droite : Emmanuel Leseq, Président de la Cdc des Hauts du Perche, Nathalie Goulet, Sénatrice de l'Orne, Philippe Auvray, Président du Territoire d'Énergie Orne, Sandy Lecoq-Espallargas, sous-préfète de Mortagne-au-Perche, Franck Poirier, Maire de Tourouvre-au-Perche, Guy Monhée, ancien Maire de Tourouvre-au-Perche, Jean-Vincent Du Lac De Fugères, conseiller départemental, Philippe Challier, vice-président du Territoire d'Énergie Orne.



Le Président de la FNCCR, Xavier Pintat et le Président du Territoire d'Énergie Orne, Philippe Auvray ont remis un diplôme à Vanessa Blatrix, enseignante de la classe de CM2.

LES ÉCOLOUSTICS

LES CM2 DE BELFORÊT EN PERCHE LAURÉATS DU CONCOURS NATIONAL !

Les CM2 du pôle scolaire Thomas Pesquet de Belforêt en Perche, lauréats du concours départemental « Les Écoloustics », sont aussi les grands vainqueurs du concours national. Pour les récompenser, le Territoire d'Énergie Orne et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) ont convié la classe à Paris mercredi 28 juin dernier à une visite de la Cité des Sciences suivie d'une remise des prix officielle à la FNCCR en présence des autres classes lauréates du concours.

Concours 2024



Les inscriptions pour les classes de CM1, CM2 et 6^{ème} de l'Orne sont ouvertes !
Le Te61 réserve des belles surprises à l'ensemble des participants et compte sur la créativité des classes ornaises pour décrocher le titre de lauréat national en 2024 !



LES ANCIENS PRÉSIDENTS CONVIÉS AU TE61

Les anciens présidents du syndicat étaient conviés à la maison de l'énergie le 16 juin dernier. Au programme de la matinée : visite du showroom de l'énergie et de l'exposition sur le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie et présentation des missions du Te61.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les deux bornes de recharge pour véhicules électriques situées à l'extérieur du Te61 à Valframbert sont désormais protégées par un carport solaire. Ce dernier a été mis à disposition par l'entreprise SPIE.



LES PRÉSIDENTS DU TEN ACCUEILLENT HERVÉ MORIN

Le jeudi 29 juin dernier, Philippe Auvray, Président du Territoire d'Énergie Normandie (Ten) a reçu Hervé Morin, Président de la Région Normandie, au siège du Te61 à Valframbert en présence des 5 syndicats d'énergie normands. Objectif : présenter l'harmonisation du paiement par carte bancaire sur l'ensemble des infrastructures de recharges pour véhicules électriques des syndicats de Normandie.



Les présidents du Ten devant le conteneur à accumulation d'énergie Siemens, situé sur le parking du Te61. Une première en France pour la marque.

Ils ont rejoint l'équipe du Territoire d'Énergie Orne...



Louis AVICE

Juriste



Mélina HUET

Comptable



Éric LECAPLAIN

Chargé d'affaires énergie



Alexia MARTINEZ

Chargée d'accueil